## COMMUNE DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC

## CRÉATION D'UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES.

Objectif : la commune s'engage dans une offre de garde pérenne pour les parents et dans la préservation de son patrimoine bâti.

Coût total de l'opération : 269 648,77 € HT

Dépenses	
23 164,58 € HT	
2 800,00 € HT	
2 165,00 € HT	
3 025,00 € HT	
238 977,18 € HT	
82 822,44 € HT	
16 162,51 € HT	
3 211,00 € HT	
24 028,83 € HT	
31 718,28 € HT	
14 150,96 € HT	
17 895,32 € HT	
15 975,96 € HT	
7 457,00 € HT	
7 654,89 € HT	
17 900,00 € HT	

Recettes	
DETR	64 715,70 €
Conseil départemental FST	100 000,00 €
Caisse d'allocations familiales	52 800,00 €
autofinancement	52 133,07 €









